

SOINS COURANTS

Consultations et visites Généralistes	100%
Consultations Spécialistes	100%
Consultations Psychologues remboursées par le RO	100%
Auxiliaires médicaux	100%
Analyses médicales	100%
Actes techniques médicaux - Actes d'imagerie et d'échographie	100%
Soins externes ou ambulatoires	100%
Transport remboursable	100%
Densitométrie osseuse remboursée par le RO	100%
Densitométrie osseuse non remboursée par le RO	EXAMEN : 50% (max. 46€)

PHARMACIE

Médicaments remboursables	100%
Accessoires et médicaments non remboursés par le RO (<i>sur prescription médicale, suivant liste</i>)	50% de la dépense (max. 100€)
Dermatologie (<i>produits non remboursés sur prescription médicale, suivant liste</i>)	Forfait 150€
Contraceptif féminin non remboursé par le RO	Forfait 150€
Vaccins (<i>anti-grippe, otite, méningite, hépatite A, gastro-entérite</i>)	Frais réels
Sevrage tabagique (<i>sur prescription médicale</i>)	Forfait 150€

APPAREILLAGE

Petit appareillage (<i>Prothèse orthopédique, mammaire, capillaire, etc.</i>)	150%
Bas à varices	150% (plafond de 150€ sur le supplément)
Grand appareillage (<i>Achat lit médicalisé, fauteuil roulant, etc.</i>)	Secours suivant devis et après accord du C.A.

CURE THERMALE

Cure thermale acceptée par le RO	Forfait par personne à 65% (ou à l'étranger) : 150€
(<i>forfait incluant les consultations, l'hébergement et le transport</i>)	Forfait par personne à 90% ou 100% : 112€

AIDES AUDITIVES (3)(8)

Equipements 100% santé (4)	<i>Par période de 4 ans</i>	Prise en charge intégrale dans la limite du PLV *
Equipements à tarifs libres	<i>suivant la date d'acquisition</i>	Forfait par oreille : 325€ + RO
Complément sur les piles		Forfait 30€ + RO
Réparations d'appareillages auditifs		50% de la dépense (max. 100€)

HOSPITALISATION (5)

Frais de Séjour (<i>Ticket modérateur</i>)	100%
Forfait journalier hospitalier - médecine ou chirurgie (<i>20.00 €</i>) <i>sauf établissements médicaux-sociaux</i>	Frais réels
Forfait journalier hospitalier - psychiatrie (<i>15.00 €</i>)	Frais réels
Franchise sur les actes dits « lourds » (<i>24.00 €</i>)	Frais réels
Forfait patient urgences	Forfait nominal : 19,61€ / Forfait minoré : 8,49€
Actes de chirurgie, actes d'anesthésie, actes d'obstétrique	-
Chambre particulière (<i>hors téléphone et télévision</i>)	-
Forfait télévision	-
Forfait confort ambulatoire	-
Frais d'accompagnement (<i>un parent pour enfant de moins de 12 ans</i>)	30€ / jour (max. 60 jours)

OPTIQUE (6)(8)

Equipements 100% santé (4)		Prise en charge intégrale dans la limite du Prix Limite de Vente (<i>ou Ticket Modérateur lorsqu'il n'existe pas de Prix Limite de Vente</i>)
<i>Par période de 2 ans</i>	Monture + Verres	
<i>suivant la date d'acquisition sauf exceptions</i>	Suppléments et prestations optique (7)	
Equipements à tarifs libres		
<i>Par période de 2 ans</i>	Monture	70 €
<i>suivant la date d'acquisition sauf exceptions</i>	Verre simple (par verre)	1ère année : 30€ / dès la 2ème année : 40€
	Verre complexe (par verre)	1ère année : 80€ / dès la 2ème année : 110€
	Verre très complexe (par verre)	1ère année : 130€ / dès la 2ème année : 180€
	Suppléments et prestations optique (7)	100%
Lentilles correctives tous types (<i>forfait d'adaptation à hauteur de 50% compris</i>) (8)		1ère année : 120€ / dès la 2ème année : 200€
Chirurgie oculaire (<i>presbytie, astigmatisme, hypermétropie, myopie</i>)		-

DENTAIRE (8)

Soins et prothèses dentaires 100% santé (4)	Prise en charge intégrale dans la limite du PLF *
Soins dentaires	160%
Autres prothèses dentaires remboursées par le RO	200% (max. 1100€)
Forfait supplémentaire prothèses dentaires remboursées par le RO et dentaire refusé par le RO	Forfait 140€
Implantologie non remboursée par le RO (<i>3 implants max/an, forfait par implant</i>)	-
Orthodontie remboursée par le RO (<i>forfait max/an attribué sur le supplément, au prorata de la période des soins</i>)	Forfait 300€ + RO

MEDECINES DOUCES (9)

Podologue	-
Autres médecines douces	50% de la dépense (max. 100€)
Homéopathie (<i>produits non remboursés sur prescription médicale</i>)	Forfait 15€

(*) PLV = Prise en charge intégrale dans la limite du Prix Limite de Vente.

(*) PLF = Prise en charge intégrale dans la limite du Prix Limite de Facturation.

Listes : suivant annexes du règlement mutualiste

(1) Les Forfaits ou Limites « max » sont versés par bénéficiaire, et au prorata des mois cotisés par périodes de 12 mois suivant la date d'adhésion.

Attention : tous nos forfaits inclus le remboursement du régime obligatoire (sécurité sociale, CNS, caisses belge, ...).

(2) Honoraires des médecins n'adhérant pas aux options pratiques tarifaires maîtrisées (Optam et Optam-CO).

(3) Limité à la prise en charge d'un appareil par période de 4 ans, à compter de la date d'acquisition.

(4) Tels que définis règlementairement. Sous réserve du respect par le professionnel de santé du prix limite de vente ou prix limite de facturation prévu par la réglementation.

(5) Pour une hospitalisation de plus de 24h, renseignez-vous pour les coûts pris en charge par le Fonds Social.

L'hospitalisation (ticket modérateur/forfait journalier/franchise actes lourds) n'est pas prise en charge pour les assurés couverts par le régime local en France, en Belgique et au Luxembourg.

Les dépassements d'honoraires ne sont pas remboursables en cas d'hospitalisation en 1ère classe.

(6) Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans suivant la date d'acquisition, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

(7) L'instruction de la DSS du 29 mai 2019 précise que les plafonds de remboursement par équipement n'incluent pas la prise en charge des prestations d'appairage et d'adaptation de la correction visuelle, ni le supplément pour les verres avec filtre.

(8) Au-delà du forfait annuel, le ticket modérateur est couvert à 100 %.

(9) Autres médecines douces : suivant annexe du règlement mutualiste

Conformément au dispositif des Contrats Responsables, nos prestations couvrent intégralement le ticket modérateur et excluent la participation forfaitaire et la franchise annuelle de l'assuré, mentionnées au II et III de l'art. L.322-2 du code de la SS, ainsi que la participation de l'assuré en l'absence de médecin traitant ou dans le cas de dépenses de santé n'ayant pas respecté le parcours de soins instauré par la loi N° 2004-810 du 13/08/2004. Nos remboursements incluent la participation de la sécurité sociale et sont effectués dans la limite de la dépense réelle pour chaque ayant-droit. Les soins à l'étranger sont remboursés sur présentation du décompte de prise en charge de votre Caisse obligatoire.

Exemples de remboursements

Consultation d'un médecin spécialiste en France avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	44€	44€	44€	44 €
Remboursement sécurité sociale	21€	21€	21€	21€
Remboursement MUTLOR	9€	9€	23€	23€
Reste à charge (hors franchise médicale)	14€	14€	0€	0€

Consultation d'un médecin spécialiste au Luxembourg par un adhérent bénéficiant uniquement d'un régime obligatoire français

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	50,40€	50,40€	50,40€	50,40€
Remboursement sécurité sociale	17,50€	17,50€	17,50€	17,50€
Remboursement MUTLOR	7,50€	7,50€	32,50€	32,90€
Reste à charge (hors franchise médicale)	25,40€	25,40€	0,40€	0€

Consultation d'un médecin spécialiste au Luxembourg par un adhérent bénéficiant de la CNS (Caisse nationale de santé)

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	50,40€	50,40€	50,40€	50,40€
Remboursement CNS	44,35€	44,35€	44,35€	44,35€
Remboursement MUTLOR	6,05€	6,05€	6,05€	6,05€
Reste à charge	0€	0€	0€	0€

Réalisation d'une paire de semelles orthopédiques en France par un adhérent bénéficiant uniquement d'un régime obligatoire français

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	130€	130€	130€	130€
Remboursement sécurité sociale	17,32€	17,32€	17,32€	17,32€
Remboursement MUTLOR	11,54€	25,97€	69,26€	75,04€
Reste à charge (hors franchise médicale)	101,14€	86,71€	43,42€	37,64€

Réalisation d'une paire de semelles orthopédiques au Luxembourg par un adhérent bénéficiant uniquement d'un régime obligatoire français

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	200€	200€	200€	200€
Remboursement sécurité sociale	17,32€	17,32€	17,32€	17,32€
Remboursement MUTLOR	11,54€	25,97€	69,26€	75,04€
Reste à charge (hors franchise médicale)	171,14€	157,01€	113,42€	107,64€

Réalisation d'une paire de semelles orthopédiques au Luxembourg par un adhérent bénéficiant de la CNS (Caisse nationale de santé)

Contrats	CONTRAT JEUNE	REGIME NORMAL	REGIME SPECIAL	REGIME PREMIUM
Prix moyen pratiqué	200€	200€	200€	200€
Remboursement CNS	69,41€	69,41€	69,41€	69,41€
Remboursement MUTLOR	0€	34,70€	130,59€	130,59€
Reste à charge	130,59€	95,89€	0€	0€